

71, rue Charlotte, C.P. 368 Sorel-Tracy (Québec) J3P 7K1



## Bureau du greffier

Téléphone: 450 780-5600 Télécopieur: 450 780-5625

Le 7 décembre 2016

Monsieur Gaétan Barrette, ministre Ministère de la Santé et des services sociaux Édifice Catherine-de-Longpré 1075, chemin Sainte-Foy, 15<sup>e</sup> étage Québec (Québec) G1S 2M1

Objet: Nomination d'inspecteurs aux fins de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous vous informons que les membres du conseil, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, ont procédé à la nomination des inspecteurs aux fins de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme*.

Vous trouverez ci-incluse une copie de la résolution nº 2016-12-913 adoptée en ce sens.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Le greffier,

René Chevalier

RC/ena

p.i. Résolution





## Bureau du greffier

Téléphone: 450 780-5600 Télécopieur: 450 780-5625

## PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SOREL-TRACY

Sorel-Tracy (Québec) JSP 7K1

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy tenue le 5 décembre 2016

Résolution n° 2016-12-913 Nomination d'inspecteurs aux fins de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme

CONSIDÉRANT que la Loi concernant la lutte contre le tabagisme (RLRQ, c. L-6.2) permet aux municipalités d'identifier, pour l'application des chapitres II et III de la loi, sauf à l'égard des milieux de travail et des organismes publics, des personnes ou des catégories de personnes pour remplir les fonctions d'inspecteur,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les agents de la paix de la Sûreté du Québec et les préposés à la réglementation municipale de la Ville de Sorel-Tracy à délivrer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, des constats d'infraction à toute personne qui contrevient aux dispositions des chapitres II et III de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, sauf à l'égard des milieux de travail et des organismes publics,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par M<sup>me</sup> Sophie Chevalier:

QUE le conseil nomme les agents de la paix de la Sûreté du Québec et les préposés à la réglementation municipale de la Ville de Sorel-Tracy afin de remplir les fonctions d'inspecteur et d'exercer les pouvoirs prévus à la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* pour veiller à l'application des chapitres II et III de ladite loi, sauf à l'égard des milieux de travail et des organismes publics,

QUE les agents de la paix de la Sûreté du Québec et les préposés à la réglementation municipale soient autorisés à émettre des constats d'infraction à toute personne qui contrevient aux dispositions des chapitres II et III de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme*, sauf à l'égard des milieux de travail et des organismes publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Extrait certifié conforme

Sorel-Tracy, le 6 décembre 2016

René Chevalier, greffier

RC/ena